

**Sujet :** RV du 31/3/207 suivi devis installation photovoltaïque

**De :** "contact" <contact@lamur.fr>

**Date :** 02/04/2017 à 22:25

**Pour :** "Patrice RIGO" <rigo@rigo.fr>

Monsieur RIGO,

C'est avec la plus grande attention que j'ai commencé à étudier l'offre que vous m'avez remise ce vendredi 31 mars 2013 dans la salle commune de votre établissement.

Vous m'avez fait remarquer que vous ne souhaitiez pas que je vous fasse perdre votre temps. J'ai donc abordé l'offre que vous m'avez remise par l'étude d'amortissement que vous avez jointe. J'ai constaté que vous l'avez calculée notamment avec une perte de puissance de 30% entre les capteurs photovoltaïques et le compteur edf.

Par ailleurs, et sauf erreur, la norme NF C15-100 autorise des chutes de tension de 3% au maximum pour des installations de consommation en basse tension. Par ailleurs, le guide UTE C15-712-1 indique quant à lui une valeur de 1% pour la production photovoltaïque, , que ce soit du côté modules (courant continu) ou en aval de l'onduleur (courant alternatif).

La documentation que vous m'avez remise concernant l'onduleur que vous envisageriez de poser précise une perte de puissance maximum de 1,7%

Il y a donc 28,3 % de perte pour le raccordement de l'onduleur au compteur EDF. Pour connaître avec précision l'origine des pertes que vous avez évaluées sur l'installation, vous voudrez bien me faire parvenir un devis détaillé (pièce et main d'œuvre) et le schéma de l'installation.

Enfin, dans le cadre de mon projet, je vous demande de bien vouloir me proposer un protocole de communication plus confidentiel.

Salutations

*Marc LAMUR*

06 87 11 29 51

[contact@lamur.fr](mailto:contact@lamur.fr)